

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 9 février 2023

portant nomination de membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne

NOR : ECOG2303722S

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, notamment le 3° de son article 2,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en qualité de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements, sur proposition de leur président, pour un mandat de quatre ans à compter du 9 février 2023 :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

En tant que titulaire,

Madame Mouseghian (*Aline*), conseillère régionale.

En tant que suppléant,

Monsieur Blanchet (*Jacques*), vice-président délégué à la formation professionnelle et à l'apprentissage.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des mines de Saint-Etienne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 9 février 2023

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du vice-président
du conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
Le chef de la mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY